



21260

Mairie

Tél. 03 80 75 70 74 • Fax 03 80 75 56 65

[www.selongey.com](http://www.selongey.com)

E-mail: [mairie.selongey@wanadoo.fr](mailto:mairie.selongey@wanadoo.fr)

**Compte rendu sommaire  
de la séance du conseil municipal du  
30 juin 2008**

L'an deux mille huit le trente juin à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Gérard Leguay, maire.

Sont présents : M. Gérard Leguay, M. Michel Verney, Mme Annick Niporte, M. Bruno Schneider, M. Serge Bavard, Mme Marjolène De Carvalho, M. Dominique Duchamp, M. Jean-Noël Gallimardet, M. Daniel Vieillard, Mme Rachel Simonel, M. Denis Jeunot, Mme Thérèse Parisot, Mme Paulette Therry, M. Christophe Leloup, Mme Michèle Barbusse, M. Philippe Brunot, Mme Béatrice Le Serrec

Excusés : M. Philippe Michaud (procuration à Mme Annick Niporte), M. David Brunot (procuration à M. Jean-Noël Gallimardet)

Mme Marjolène De Carvalho est élue secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le maire propose d'y ajouter deux points :

- la modification de la délibération du 26 mai 2008 portant élection des membres à la commission d'appel d'offres,
- la rupture du bail emphytéotique avec l'association « Les amis du chalet ».

Le conseil municipal n'émet pas d'objection.

### **1. Comptes administratifs 2007**

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, élit M. Michel Verney président de séance pour la présentation des comptes administratifs 2007. Ceux-ci s'établissent globalement comme il suit :

- Compte administratif 2007 – Commune :

- section de fonctionnement : excédent de 621 684, 63 €
- section d'investissement : déficit de 183 807, 72 €

soit un excédent global de clôture de 437 876, 91 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 de la commune. M. le maire ne prend pas part au vote.

- Compte administratif 2007 – Service de l'eau et de l'assainissement

- section de fonctionnement : excédent de 168 306, 71 €
- section d'investissement : déficit de 109 887, 05 €

soit un excédent global de clôture de 278 193, 76 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du service de l'eau et de l'assainissement. M. le maire ne prend pas part au vote.

- Compte administratif 2007 – Lotissement Bourgogne

- section de fonctionnement : excédent de 36 368, 77 €
- section d'investissement : excédent de 408 169, 85 €

soit un excédent global de 446 538, 62 €

Le conseil ne formule aucune observation et approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du service lotissement. M. le maire ne prend pas part au vote.

**2. Bilan des acquisitions et cessions 2007**

Conformément à l'article L2241-1, le conseil municipal doit se prononcer sur le bilan des acquisitions et cessions de la commune de l'année précédente. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du bilan 2007 des acquisitions et cessions rappelées dans le tableau ci-après :

<b>Etat des cessions 2007</b>			
<b>Désignation de l'immeuble</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Prix</b>	<b>Bénéficiaires</b>
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1861	31 915,55 €	Joao FRANCO - Véronique TARBY
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1862	28 247,49 €	Frédéric BRUN - Isabelle JONDOT
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1867	28 760,71 €	Cédric GALLIEN
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1858	30 784,28 €	M. et Mme Denis AMACHER
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1865	29 515,89 €	Fabien RAMUS
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1854	24 476,59 €	Romuald POISOT
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1869	28 727,42 €	Paul HABLITZEL
Terrain commercial Lotissement Côte-d'Or 1	F 1851	14 979,10 €	SCI Lenny
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1864	26 670,57 €	Cédric DUFIEUX - Natahlie GIMBERT
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1860	31 180,60 €	SCI Batitrad
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1855	26 259,20 €	Abdelaziz BELGHORZI
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1868	29 892,98 €	SCI FTN
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F 1853	24 065,22 €	Stéphane BOLLENOT
Terrain d'habitation lotissement Bourgogne	F1859	30 784,28 €	Abdelak FAIK
La Tour Place des Halles	AK 254	46 986,32 €	SCI de la Tour des Halles
<b>Etat des acquisitions 2007</b>			
néant			

### **3. Affectation des résultats 2007**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2007 de la commune, du service de l'eau et de l'assainissement et du lotissement bourgogne, décide à l'unanimité d'affecter ces résultats à la section de fonctionnement desdits services.

### **4. Ratios « promu-promouvables »**

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a supprimé les quotas d'avancement pour les collectivités. Il appartient maintenant au maire de décider ou non de l'avancement d'un agent municipal au grade supérieur dans une fourchette de ratios allant de 0 à 100% que doit fixer le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à décider de l'avancement ou non de tous les agents ; il fixe donc un ratio de 100%.

### **5. Budget commune : décision modificative n°1**

Sur proposition de M. Michel Verney, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 du service principal comme suit :

## Décision modificative n°1 - Service principal Commune

Compte	Opérations	Libellé	Dépenses	Recettes
--------	------------	---------	----------	----------

### Section investissement (en dépenses et recettes)

2183	Ecole primaire	Matériel informatique	+ 4 000, 00 €	
2318	Opérations non affectées	Autres immobilisations corporelles	- 30 720, 00 €	
21534	Opérations financières	Réseaux d'électrification	- 69 611, 00 €	
2041	Opérations financières SICECO	Avances versées sur commande immo C.	+ 6418, 32 €	
20415	Eclairage terrain synthétique	Groupement collectivités - subventions équipements	+ 17 600, 00 €	
021	Opérations financières	Virement de la section de fonctionnement		- 9120, 00 €
238	Siceco	Avances et comptes versés sur com. Immo. C		- 9 786, 00 €
238	Siceco	Avances et comptes versés sur com. Immo. C		+ 6 418, 32 €
1325	Siceco	Intégration subvention		- 59 825, 00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 72 312, 68 €</b>	<b>- 72 312, 68 €</b>

### Section fonctionnement (en dépenses et recettes)

023	Opérations financières	Virement à la section d'investissement	- 9 120, 00 €	
654		Pertes sur créances irrécouvrables	+ 4 120, 00 €	
678		Autres charges exceptionnelles	+ 5 000, 00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0, 00 €</b>	<b>0, 00 €</b>

## 6. Budget lotissement Bourgogne: décision modificative n°1

Sur proposition de M. Michel Verney, adjoint aux finances, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM n°1 du service lotissement bourgogne comme suit :

<b>Fonctionnement - Recettes</b>				
Chapitre	Article	Libellé opération	BP 2008	DM n°1
79	796	Transfert de charges	0 €	200,00 €
<b>Fonctionnement - Dépenses</b>				
Chapitre	Article	Libellé opération	BP 2008	DM n°1
66	678	Pénalités retard TVA	0 €	200,00 €

## 7. Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l' aménagement de la zone de la Gare

M. le maire expose à l'assemblée l'état d'avancement du dossier de ré-industrialisation de la zone de la gare, concernant, notamment, la nécessité de desservir en réseaux la société Odilis et sa future extension à proximité de l'autoroute.

A cette fin, la précédente municipalité a décidé l'acquisition de la parcelle AS20 longeant la voie ferrée. Mais le report de l'établissement de l'acte de cette transaction, report du à des problèmes d'arpentage, amène la municipalité à s'interroger sur l'opportunité d'acquérir cette parcelle dès lors que les réseaux peuvent être créés avec une servitude de tréfonds et que, en accord avec le département, l'accès routier peut être aménagé sur la RD3.

Afin de préparer le dossier technique de création des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de ce secteur, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour procéder à une



M. Fabrice NIZET  
M. Nicolas MANGIN

13 voix  
6 voix

Il résulte de ce vote que le conseil proposera MM. Weill et Nizet à la désignation de M. le Préfet pour le poste de délégué de l'administration à la commission de révision des listes électorales.

### **11. Convention UFCV 2008**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le maire à signer une nouvelle convention avec l'UFCV qui gère le centre de loisirs. Cette convention est limitée à l'année 2008, car une réflexion globale est menée sur la gestion future du centre de loisirs,
- les crédits nécessaires au paiement de la prestation de l'UFCV (62 643 €) sont inscrits à l'article 658 du budget.

M. le maire précise à M. Leloup, inquiet, que malgré le retard conséquent du responsable de l'UFCV (sortie ratée d'autoroute) toutes les inscriptions déposées le samedi 28 juin ont bien été prises en compte.

### **12. Eclairage du terrain synthétique – devis SICECO**

M. le maire rappelle à l'assemblée que l'éclairage du terrain synthétique ne fonctionne plus et est trop vétuste pour être remis en état. Le SICECO, sollicité sur ce projet depuis 2006, vient de communiquer un devis d'un montant de 38 177 € HT.

Déduction faite de la subvention, le montant restant à la charge de la commune sera de l'ordre de 17 589 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis proposé. Les crédits nécessaires sont inscrits à la DM1.

### **13. Subventions 2008 aux associations**

M. Gallimardet demande comment les demandes de subventions ont été traitées puisque dans l'ancienne mandature un groupe de travail, comprenant un membre de l'opposition, instruisait le dossier avant de le soumettre au conseil municipal. M. le maire indique les années prochaines l'opposition sera appelée à participer à l'instruction des demandes de subventions ; mais cette année, du fait de l'urgence et de la volonté de ne pas retarder le versement des subventions, les demandes ont été instruites par les membres du bureau municipal.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 6 abstentions (les élus de l'opposition), fixe ainsi qu'il suit les subventions aux associations pour l'année 2008 :

Associations bénéficiaires	2008		Observations
	Subventions sollicitées	Subventions votées	
ACTS		450 €	
AD sang B	540 €	550 €	
ADR SEB		200 €	
AFSS	2 000 €	500 €	premier équipement
Amis de la Venelle	400 €	250 €	
AS Collège		500 €	
ASCEP	12 000 €	7 000 €	dont 3000 € versés uniquement en cas de réalisation du projet "poney"
Avenir de nos enfants	200 €	300 €	
Bouilleurs de cru	150 €	150 €	
Centre de secours	400 €	350 €	
Ciné rencontres	650 €	700 €	
CLES	400 €	750 €	
Club photos		100 €	
Culottes courtes	500 €	400 €	
FCPE	500 €	300 €	
GPN	200 €	300 €	
Jeunes sapeurs	400 €	600 €	
Loisirs et Création	1 200 €	600 €	diminution du fait de la cission en 2 associations
Lyre ASEDM	1 000 €	600 €	
SCS	15 000 €	13 000 €	dont 3000€ pour maintenir un emploi et 3000€ pour la montée de 3 équipes
UDMJC		800 €	selon convention
Banque alimentaire		900 €	car création de "bons repas"
Les amis des bêtes		575 €	selon convention (0,25 € par habitant)
Amicale du personnel		11 000 €	
<b>TOTAUX</b>		<b>38 600 €</b>	

M. Gallimardet précise que l'abstention de l'opposition est due à sa non-représentation lors de l'instruction du dossier.

#### **14. Acceptation des CESU pour les services municipaux**

Pour répondre à une forte attente des parents d'élèves scolarisés à Selongey, le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour mettre en place l'acceptation des CESU pour l'ensemble des services municipaux.

M. le maire précise à M. Leloup que la possibilité d'encaisser les CESU sera étudiée pour l'ensemble des services municipaux dans les limites légales afférentes à ces paiements.

## 15. Procédure pour les marchés publics en procédure adaptée

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la procédure suivante pour la passation des marchés en procédure adaptée :

Seuil en € HT	Publicité	Mode de consultation	Mode de réception	Choix décisionnaire
moins de 4 000			par courrier / fax / mail sous forme impersonnelle à M. le maire	Le maire
de 4 000 à 10 000		sollicitation écrite (courrier, fax, mail) de M. le maire 3 sollicitations de devis dans la mesure du possible	par courrier / fax / mail sous forme impersonnelle à M. le maire	Le maire après avis du Bureau municipal (maire, adjoints, conseillers délégués)
de 10 000 à 50 000	affichage en mairie et/ou site Internet	sollicitation écrite de M. le maire avec 3 sollicitations de devis dans la mesure du possible détermination des critères de choix selon la nature du marché	par courrier / fax / mail sous forme impersonnelle à M. le maire	Le maire après avis des membres du conseil municipal à la CAO
de 50 000 à 90 000	affichage en mairie, site Internet et éventuellement un JAL selon la nature du marché	rédaction d'un cahier des charges envoyés aux entreprises intéressées modalités de réponse selon le cahier des charges	sous pli confidentiel sous forme impersonnelle à M. le maire par LR + AR ou contre bordereau de remise	Le maire décide sur proposition de la CAO
de 90 000 à 206 000	soit BOAMP soit JAL plus éventuellement publicité supplémentaire	cahier des clauses administratives particulières cahier des clauses techniques particulières toutes pièces utiles	sous pli confidentiel sous forme impersonnelle à M. le maire par LR + AR ou contre bordereau de remise	Le conseil municipal se prononce après avis consultatif de la CAO

## 16. Dissolution du syndicat d'électrification

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du syndicat d'électrification et les modalités de liquidation proposée à savoir :

- la soufle sera répartie entre chaque commune membre du syndicat à part égale,
- retour en propriété des éléments du réseau à chaque commune concernée.

## 17. Nouveaux statuts SICECO

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SICECO. Aux compétences obligatoires, le conseil a décidé l'ajout de toutes les compétences optionnelles proposées.

## 18. ONF : désignation de 3 garants

Le conseil municipal, à l'unanimité, élit comme garants les trois conseillers suivants :

- M. Bruno SCHNEIDER,
- M. Daniel VIEILLARD,
- Mme Michèle BARBUSSE.

## 19. Modification de la délibération du 26 mai portant élection des membres à la commission d'appel d'offres

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification des termes de la délibération précitée en substituant le mot « membres » au mot « délégués ».

## **20. Bail du chalet**

M. le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le Président de l'association « Les amis du chalet » en date du 27 juin 2008 par laquelle il propose au conseil municipal une rupture à l'amiable du bail emphytéotique passé entre la commune et ladite association concernant "le Chalet".

M. le maire tient à préciser que cette rupture n'est ni dogmatique ni politique, mais uniquement fondée sur des considérations financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour signer l'acte de résiliation à intervenir par devant notaire.

## **21. Produits irrécouvrables**

Réunis à huis clos, le conseil municipal décide l'admission en non valeur de divers produits irrécouvrables pour un montant global de 9 119, 94 €. Les crédits inscrits à l'article 654 du budget primitif sont complétés à la DM1.

## **22. Compte-rendu d'activités des commissions**

Mme Annick Niporte, vice-présidente de la commission sociale, rend compte des travaux de ladite commission :

- la semaine bleue du 20 au 26 octobre pour les personnes âgées sera animée par des échanges (jeux de société notamment) avec les plus jeunes,
- une enquête sera organisée sur le service de portage de repas,
- l'organisation de l'animation du repas de Noël et des colis de fin d'année fait l'objet est d'une réflexion,
- le 9 juillet se tiendra une réunion avec toutes les assistantes maternelles du canton pour évoquer la création d'un relais d'assistances maternelles.

M. Bruno Schneider, vice-président pressenti de la commission urbanisme, précise que cette commission ne s'est toujours pas réunie car la mise en place d'un PLU demande un cadre de réflexion en interne pour définir l'orientation désirée. La réunion est envisagée en septembre.

Mme Marjolène De Carvalho, vice-présidente de la commission culture, précise les animations estivales :

- la fête nationale : le feu d'artifices se tiendra le 13 au soir à proximité du terrain d'honneur, et les autres manifestations Place des Halles (deux spectacles avant le feu et un bal après). Les activités du Champ de Mars le 14 juillet avec notamment un manège gratuit pour les enfants sont maintenues cette année. La municipalité offrira à cette occasion un vin d'honneur et propose un repas tiré du sac.
- un comité de jeunes sera également mis en place à partir de la rentrée.

M. Verney, vice-président de la commission agricole, fait savoir que ladite commission a visité la ferme de la Broth le samedi 7 juin 2008. Il ressort de cette visite que les bâtiments sont en très mauvais état nécessitent d'importants travaux sans oublier la desserte en eau courante. La commission a demandé au locataire d'entretenir régulièrement les bâtiments et leurs abords.

### 23. Questions des conseillers

M. Gallimardet fait remarquer que certains habitants n'ont pas été destinataires du bulletin municipal. M. le maire indique que la distribution actuelle de ce bulletin pose problème et qu'une solution va être trouvée. Cela étant des exemplaires du bulletin sont à la disposition du public à la mairie.

M. Vieillard alerte l'assemblée sur les incivilités commises contre les bâtiments publics. M. le maire rappelle que la collectivité s'est montrée et se montrera inflexible : elle déposera plainte régulièrement.

### 24. Informations diverses

M. le maire informe l'assemblée qu'une journée de rencontre et d'échanges s'est tenue entre le programmiste du futur groupe scolaire et les utilisateurs des locaux actuels. La restitution de ces échanges aura lieu lors de la prochaine réunion du comité de pilotage.

M. le maire convie également l'ensemble des conseillers à la remise des trophées sportifs qui se déroulera en mairie le samedi 12 juillet à 11h00.

La séance est levée à 23 h 45.

La secrétaire de séance,



*De Carvalho*

Mme Marjolène De Carvalho

Le président de séance,



*Gerard Leguay*

Gerard Leguay